

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-CENTRE

Le 21 mars 2024, à 16h48, se tient une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Bouhy et Richard Doyon, ainsi que mesdames les conseillères Dany Plante, Nancy Lessard et Patricia Bolduc formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Est absent, M. Francis Fecteau.

Assiste également, madame Sylvie Groleau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

La secrétaire de l'assemblée est madame Sylvie Groleau.

La présente séance extraordinaire a été convoquée par monsieur Jacques Poulin, directeur général/greffier-trésorier par intérim pour le sujet suivant seulement :

1. Constatation de la validité de l'avis de convocation **(R)**
2. Adoption de l'ordre du jour **(R)**
3. Adoption d'une résolution autorisant le maire et le directeur général par intérim à signer un emprunt temporaire au montant de 575 000\$ avec Centre financier Desjardins de la Beauce en vertu du règlement 248-2024 augmentant le fonds de roulement de la municipalité et dument approuvé par le MAMH **(R)**
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire **(R)**

2024-03-057

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, qu'ils reconnaissent avoir reçu l'avis spécial de convocation et approuvent le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code municipal.

ADOPTÉE

2024-03-058

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-03-059

**ADOPTION D'UNE RÉOLUTION AUTORISANT LE MAIRE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM À SIGNER UN EMPRUNT TEMPORAIRE AU MONTANT DE 575 000\$ AVEC CENTRE FINANCIER DESJARDINS DE LA BEAUCE EN VERTU DU RÈGLEMENT 248-2024 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE LA MUNICIPALITÉ ET DUMENT APPROUVÉ PAR LE MAMH**

**ATTENDU QUE** le règlement 248-2024 décrétant un emprunt de 575 000\$ afin d'augmenter le fonds de roulement de la municipalité a été adopté le 12 février 2024;

**ATTENDU** l'acceptation de l'offre d'achat PAG 52886 comprenant une contre-offre CP-94570 attestée par la résolution 2023-09-249 et une modification finale MO-71671 acceptée par la résolution 2023-12-319;

**ATTENDU** le financement requis pour l'acquisition de la terre formée par l'ensemble des lots 6 111 016, 6 111 014 et 4 772 375;

**ATTENDU** qu'en attendant le financement permanent, la municipalité doit aller en financement temporaire;

Il est proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le Maire, monsieur Jonathan V. Bolduc et le directeur général/greffier trésorier par intérim, monsieur Jacques Poulin à signer tous les documents nécessaires pour effectuer un emprunt temporaire chez Desjardins Centre Financier aux entreprises pour le règlement 248-2024.

Et par la même résolution mandate Me Micheline Fecteau, Notaire en fiducie pour la préparation du contrat d'achat de terrains de Madame Paula Bolduc et monsieur Jean Perron.

Que la municipalité a été autorisée à signer une promesse d'achat pour les lots 6 111 016, 6 111 014 et 4 772 375 tel que le tout est mentionné dans la résolution portant le numéro « 2023-12-319 »

Qu'une modification a dû être effectuée à la promesse d'achat pour ajouter un lot qui doit aussi être vendu à la municipalité, soit le lot 4 772 305.

Que le lot 6 111 016 a fait l'objet d'un morcellement car le vendeur Jean Perron désirait en conserver une partie. Ce lot a donc été modifié et le lot vendu à la municipalité est devenu le lot 6 613 752.

Que la municipalité doit se porter acquéreur des terrains;

Que la Municipalité soit et est par les présentes autorisée à acquérir de madame Paula Bolduc et de monsieur Jean Perron les immeubles suivants:

**Immeubles vendus par madame Paula Bolduc :**

**DÉSIGNATION**

1) Un immeuble situé en la municipalité de Saint-Victor, connu et désigné comme étant le lot numéro **QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE (4 772 375)** dans la circonscription foncière de **Beauce**.

Tel que le tout se trouve présentement, ledit immeuble étant vacant, circonstances et dépendances.

2) Un immeuble situé en la municipalité de Saint-Victor, connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS CENT ONZE MILLE QUATORZE6 111 014)** du **CADASTRE DU QUÉBEC**, dans la circonscription foncière de **Beauce**

Tel que le tout se trouve présentement, ledit immeuble étant avec bâtisses dessus construites, (garage et bâtiment de ferme) circonstances et dépendances.

**Immeubles vendus par monsieur Jean Perron :**

1) Un immeuble situé en la municipalité de Saint-Victor, connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SIX CENT TREIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE-DEUX6 613 752)** du **CADASTRE DU QUÉBEC**, dans la circonscription foncière de **Beauce**.

Tel que le tout se trouve présentement, ledit immeuble étant vacant, circonstances et dépendances.

2) Un immeuble situé en la municipalité de Saint-Victor, connu et désigné comme étant le lot numéro **QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE TROIS CENT CINQ (4 772 305)** du **CADASTRE DU QUÉBEC** dans la circonscription foncière de **Beauce**.

Tel que le tout se trouve présentement, ledit immeuble étant vacant, circonstances et dépendances.

**CONDITIONS :**

Le prix de vente est de 325 000,00 \$ plus les taxes applicables pour les terrains vendus par Paula Bolduc , soit 373 668.75 \$ et de 250 000,00 \$ plus les taxes applicables pour les terrains de Jean Perron, soit 287 437,50 \$ , pour un total de 661 106,25 \$.

Les terrains sont affectés de certaines servitudes la municipalité en a pris connaissance et les a acceptées;

Que le Maire, monsieur Jonathan V. Bolduc et le Directeur générale/greffier trésorier par intérim, monsieur Jacques Poulin, représentant la Municipalité, sont par les présentes autorisés à signer l'acte de vente, tel que le tout est mentionné sur un projet préparé par Me Micheline Fecteau, notaire à Saint-Victor et ce, selon toutes les clauses, conditions et déclarations qu'ils jugeront opportunes.

ADOPTÉE

2024-03-060

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Proposé par Madame Nancy Lessard,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil,  
que la présente séance soit levée à 16h54.

ADOPTÉE

---

Jonathan V. Bolduc  
Maire

---

Sylvie Groleau  
Directrice générale  
adjointe/Greffière-trésorière  
adjointe